



General Insurance Statistical Agency

Agence statistique d'assurance générale

Agence statistique d'assurance générale (ASAG)

Plan stratégique 2007-2010

Mars 2007

Plan stratégique de l'ASAG 2007-2010

INDEX

Index.....	1
Introduction.....	2
Mandat.....	3
Énoncé de mission.....	3
Vision.....	4
Valeurs fondamentales.....	4
Enjeux stratégiques	5
Priorités stratégiques.....	5
Initiatives stratégiques.....	6

Plan stratégique de l'ASAG 2007-2010

I. Introduction

L'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) a été constituée en personne morale le 28 juin 2005. Le 1^{er} avril 2006, elle a été formellement nommée pour exécuter les activités d'un agent statistique au nom des organismes de réglementation de l'assurance participants, dans l'ensemble du Canada. En tant qu'agente statistique, l'ASAG a les responsabilités suivantes :

- promouvoir le respect du calendrier de collecte des données statistiques, d'analyse et de présentation des rapports;
- agir au nom des organismes de réglementation de l'assurance participants en vue de coordonner et d'harmoniser les exigences de dépôt des données statistiques pour les assureurs en ce qui concerne leurs activités dans leurs ressorts;
- promouvoir la qualité et la valeur des données statistiques générées par les assureurs autorisés.

Organisme à but non lucratif, constitué en personne morale en vertu du droit fédéral, l'ASAG est régie par un conseil d'administration tripartite, composé de huit représentants d'organismes de réglementation de l'assurance (membres de l'ASAG), de trois administrateurs représentant l'industrie et de deux administrateurs représentant le public. Ces deux dernières années, le conseil d'administration de l'ASAG s'est employé à remplir ses obligations de gouvernance, de responsabilisation et de surveillance des projets statistiques qui entrent dans son mandat.

L'ASAG a conclu une entente de service avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC), selon laquelle le BAC fournira des services liés aux projets statistiques en vertu de certaines conditions précises. Dans cette optique, nous avons approuvé un programme de renouveau de la technologie de l'information qui vise à améliorer et remplacer la technologie de l'information existante, pour que nous soyons en mesure de répondre de façon économique aux nouvelles demandes et de rehausser le niveau du service.

Le plan stratégique de l'ASAG pour 2007-2010 établit l'orientation stratégique de l'Agence au cours des trois prochaines années. Comme il s'agit du premier plan stratégique de l'Agence, il énonce le mandat de l'ASAG, sa vision et ses valeurs fondamentales. Le plan énumère également les enjeux stratégiques ainsi que les priorités et initiatives stratégiques qui formeront la base des activités de l'organisme jusqu'en 2010.

Bob Christie

Président, Assurance statistique d'assurance générale
au nom du conseil d'administration.

II. Mandat

Le mandat ou l'objet de l'ASAG est le suivant :

Récolter, et rendre accessibles, des données statistiques nécessaires pour établir un marché prospère, ouvert et souple pour le secteur de l'assurance IARD.

III. Énoncé de mission

L'énoncé de mission suivant décrit comment le mandat de l'Agence est exécuté :

Nous assurons la surveillance efficace des projets statistiques et des données d'assurance qui s'y rapportent, en veillant à la production efficace de renseignements récents, fiables et exacts.

L'ASAG agit en tant qu'agent statistique des organismes de réglementation de l'assurance participants, dans l'ensemble du Canada. Dans cette optique, les organismes de réglementation déterminent le type de données qui est nécessaire aux fins de la réglementation. Pour l'aider à remplir son mandat et sa mission, l'ASAG a créé un forum favorisant la discussion, l'harmonisation et la priorisation des données d'assurance, en veillant à ce que les données prescrites soient rendues accessibles d'une manière efficace. En outre, l'Agence administre la récolte des données d'assurance, l'analyse de ces données et les exigences de rapport, en assurant l'exactitude et la fiabilité des données.

IV. Vision

Notre vision guide l'orientation globale de notre travail et prédit la direction que suivra l'organisme à l'avenir. Pour concrétiser notre vision, nous encourageons les organismes de réglementation de l'assurance participants, dans l'ensemble du Canada, en les aidant à remplir leurs exigences en matière de données et en assurant un degré élevé de fiabilité.

La vision de l'ASAG est la suivante :

Être un organisme crédible et efficient.

V. Valeurs fondamentales

Les organismes sont guidés par une série de valeurs fondamentales. Ces valeurs définissent la façon de travailler ainsi que les relations entre l'organisme et ses membres, ses intervenants et ses fournisseurs de services.

L'ASAG s'est engagée à respecter les valeurs suivantes :

- **Exactitude**
- **Fiabilité**
- **Effcience**
- **Transparence**

VI. Enjeux stratégiques

Pour nous aider à remplir notre mandat et à concrétiser notre énoncé de mission et notre vision, nous avons cerné les enjeux stratégiques que nous devons cibler au cours des trois prochaines années :

- 1) *Gouvernance*
 - a. Assurer la surveillance et le fonctionnement efficaces de l'ASAG.

- b. Assurer la surveillance efficace de la collecte des données, de leur analyse et des rapports à leur sujet.
- c. Assurer la surveillance efficace des fournisseurs de services.

2) *Données*

- a. Proposer une plate-forme encourageant les organismes de réglementation à mener des discussions informées sur les exigences en matière de données et assurer la collecte des données prescrites.
- b. Proposer un forum pour l'harmonisation et la priorisation des exigences en matière de données.
- c. Assurer la qualité, l'exactitude et la fiabilité des données.
- d. Mettre en œuvre une technologie qui facilite l'exécution du mandat de l'ASAG, dont le programme de renouveau de la technologie de l'information.

3) *Intervenants*

- a. Instaurer la confiance grâce à des relations productives.
- b. Mettre en place une stratégie de communication appropriée.
- c. Faire comprendre les différentes utilisations des données d'assurance.

VII. Priorités stratégiques

Afin de gérer les enjeux stratégiques énoncés ci-dessus, nous avons établi les trois priorités stratégiques suivantes :

- 1) *Diriger efficacement l'ASAG et les projets statistiques.*
- 2) *Promouvoir la collecte harmonisée de données exactes et fiables.*
- 3) *Œuvrer à l'établissement de relations productives avec les intervenants.*

VIII. Initiatives stratégiques

Afin de se concentrer sur ses priorités stratégiques, l'ASAG mettra en œuvre les initiatives suivantes au cours des trois prochaines années :

- 1) *Diriger efficacement l'ASAG et les projets statistiques.*

- a) Examiner et améliorer les mécanismes de surveillance et de fonctionnement de l'ASAG.
- b) Examiner et améliorer les processus utilisés pour la collecte des données.
- c) Établir des critères de rendement, évaluer le rendement des fournisseurs de services actuels et au besoin, lancer un appel d'offres pour la sélection de fournisseurs de services.
- d) Mettre en œuvre un cadre de travail pour la gouvernance et assurer une surveillance efficace du programme de renouvellement de la technologie de l'information.

2) *Promouvoir la collecte harmonisée de données exactes et fiables.*

- a) Procéder à un examen et à une analyse afin de promouvoir la rationalisation des données statistiques recueillies.
- b) Proposer un forum pour élaborer les exigences en matière de données d'une façon coopérative et harmonieuse.
- c) Établir des mécanismes qui visent à assurer la qualité, l'exactitude et la fiabilité des données, y compris des auto-évaluations, des examens de la qualité des données et le recours à la technologie changeante et à l'approvisionnement des services actuariels pour mener un examen de deuxième niveau.
- d) Établir un système pour comprendre la technologie et les processus de traitement des données qui sont utilisés par les fournisseurs de services.

3) *Œuvrer à l'établissement de relations productives avec les intervenants.*

- a) Déterminer qui sont les intervenants de l'ASAG.
- b) Faciliter le dialogue continu avec les intervenants.
- c) Mettre au point un plan de communication stratégique pour les communications continues avec les intervenants.